

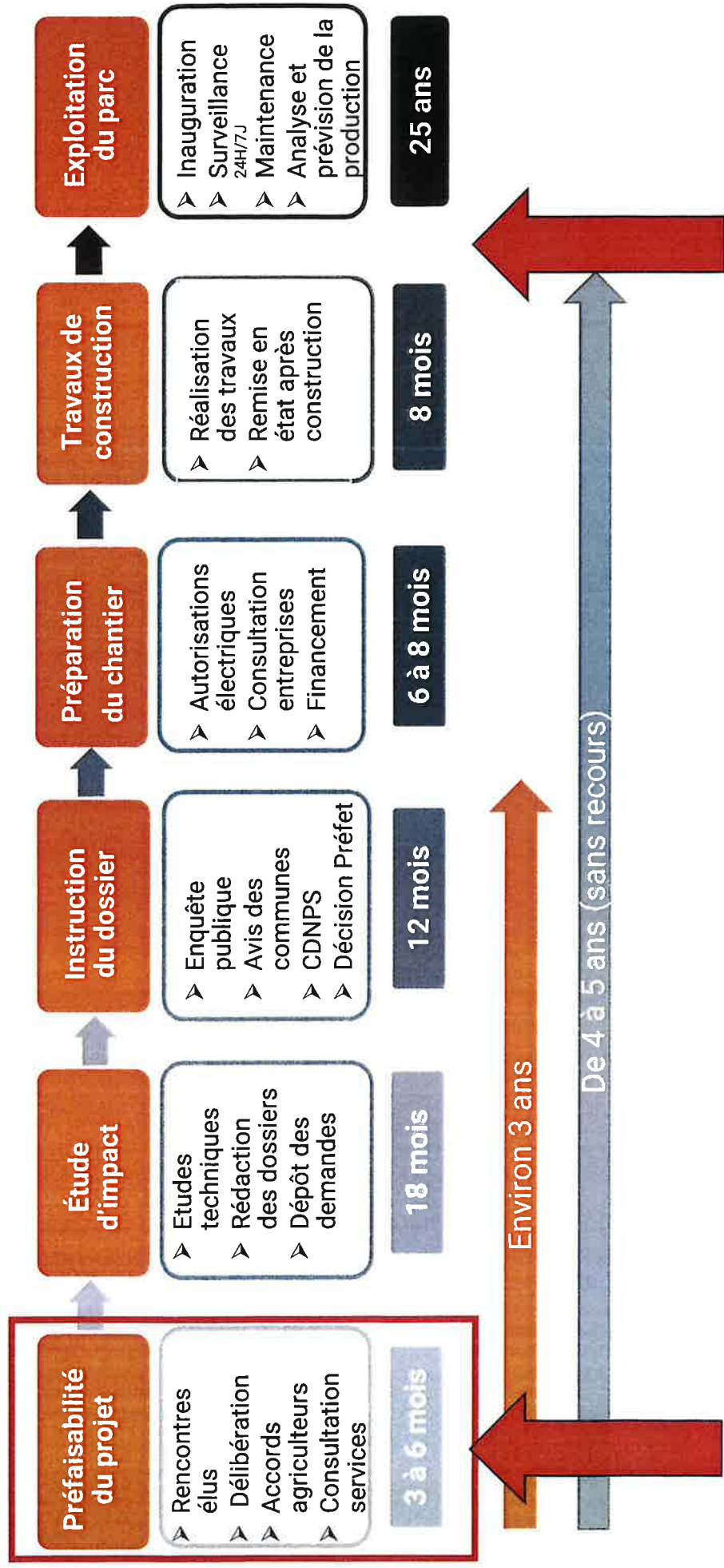


- 4 éoliennes de 180 à 210m de hauteur en bout de pôle
- Une puissance de **5,6 MW** par machine
- Une production de **7,2** millions de kWh/an
- Equivalent à la consommation annuelle en électricité (chauffage compris) de **23 100** habitants

L'implantation finale des éoliennes est conditionnée par :

- Des études environnementales : faune, flore
- Des études acoustiques
- Des études paysagères et patrimoniales
- Des études de vent
- Des études pour éviter les sillages entre les éoliennes
- La faisabilité foncière
- L'accessibilité des terrains (transport de pales de 70m)

Déroulé d'un projet éolien



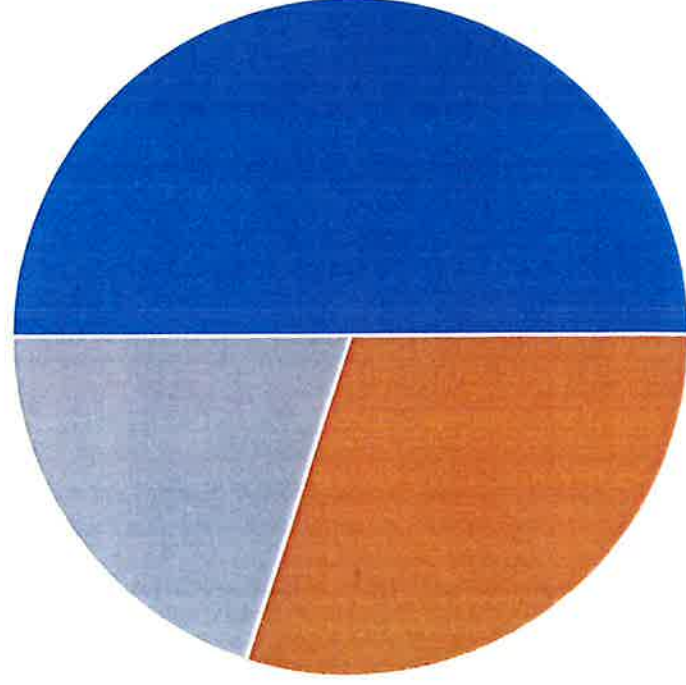
Aujourd'hui

2029/2030

Retombées économiques

Fiscalité pour une éolienne:

FPU (fiscalité professionnelle unique) dont IFRER (20% commune, 50% EPCI et 30% CD)



Commune
10 495 €

Département
14 719 €

EPCI
25 587 €

■ EPCI ■ Département ■ Commune



Les mesures d'accompagnement



Au profit de la collectivité

Elles sont inhérentes à tout projet éolien et varient selon le projet

- Paysage : traitement paysager des habitations riveraines avec vue directe (plantations-haies-arbres...)
- Voirie : renforcement des chemins communaux utilisés pendant l'exploitation
- EnergieTEAM offre des arbres aux riverains



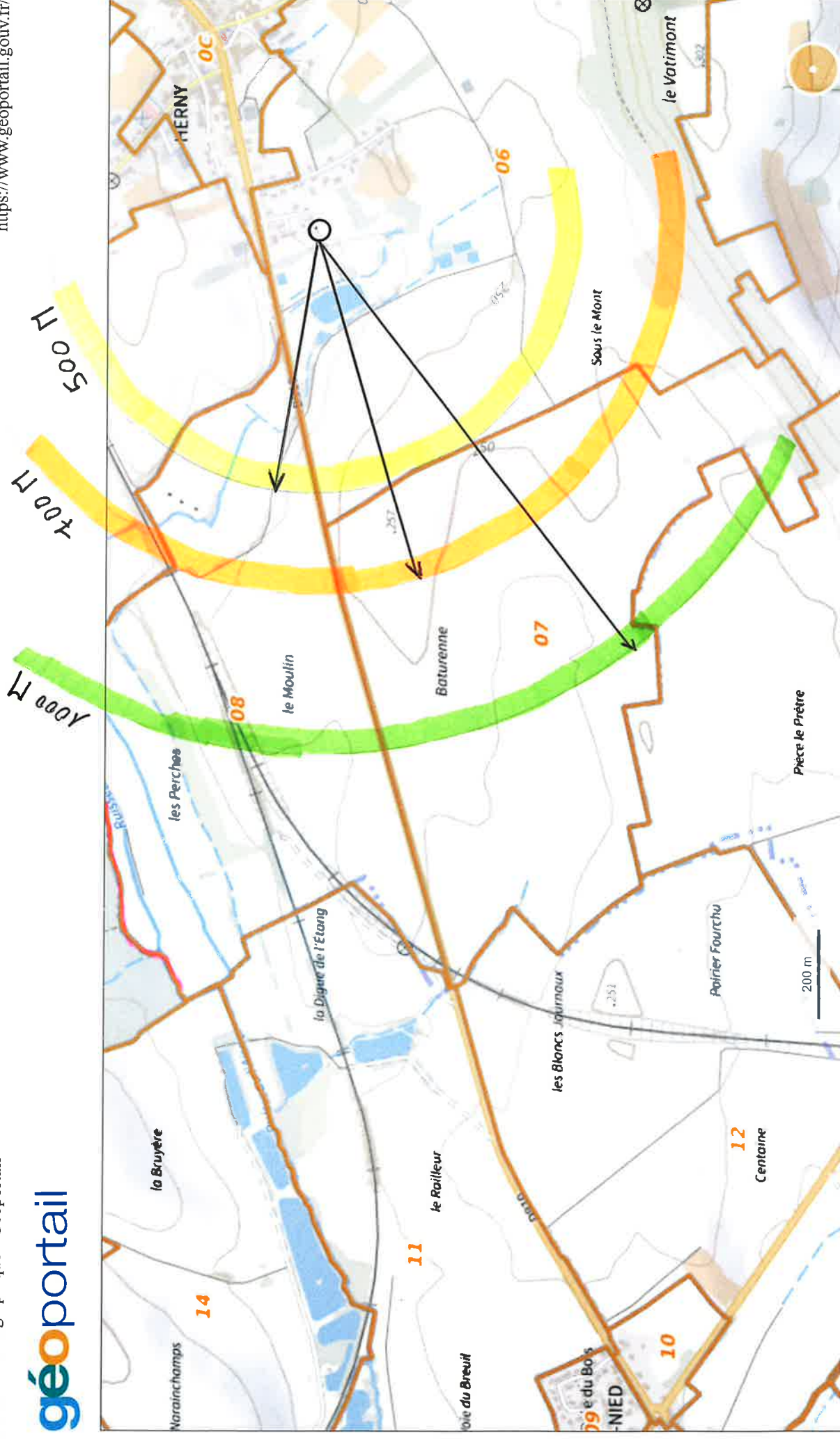
Participation dans des mesures liées à l'environnement

Exemples :

- Isolation bâtiments communaux
- Installation photovoltaïque
- Voiture électrique
- Aménagements hydrauliques
- Enfouissement de réseaux
- Chemin de randonnée, gestion cynégétiques...)



➔ **500 €/MW/AN (soit 8 400€/an/pour 3 éoliennes de 5,6 MW)**



Nouvelles limites avec prise en compte du Retassement.